

[Texte]

point before now that the restraint policy, which we have to accept, because we are not the experts on what ought to be the financial policies of the government... But that policy existing, certainly its effect on the CBC is that we have to reduce staff in very drastic fashion at the same time as we have to negotiate a new industrial relations agreement, which is not easy, and at the same as we are asked to farm out more production. Therefore we also have to reduce services at the same time as people are asking for more services.

[Traduction]

mais je pense que nous sommes rendus à un point où la politique de compressions, que nous sommes obligés d'accepter étant donné que nous ne sommes pas des experts dans ce qui constitue les politiques financières optimales du gouvernement... Mais cette politique a certes pour conséquence, en ce qui concerne la Société Radio-Canada, de nous obliger à faire des compressions draconiennes d'effectifs, tout en tâchant de négocier en même temps un nouvel accord de relations du travail, ce qui n'est pas facile, tout en étant obligés, en même temps, d'affirmer une plus grande partie de la production. Nous nous trouvons donc obligés de réduire les services précisément au moment où l'on nous demande un accroissement de services.

• 1920

Ms McDonald: The CRTC of course has rebuked you for not being clear as to what your priorities would be under certain budget restraints and your refusal in effect to say what you would do under certain circumstances. I am referring to their decision. I do not know what your response is to that at this point.

Mr. Juneau: I think we were right in doing that. I think that if we had made promises to the CRTC based on uncertain funding, I am very familiar with the way the CRTC works, for obvious reasons, and I think they might have held us to such promises. They would then have become conditions of licence, which we may not have been able to fulfil. Therefore, we refused to get involved in that kind of system. I think we were right.

So the outcome is that the CRTC had to be as realistic as we had to be and, instead of imposing conditions or holding us to a promise of performance, which we could not make in any case, they had to say these are objectives which we hope the CBC will be able to fulfil. That is a more realistic approach.

Ms McDonald: And are you going to fulfil them. Do you know—

Mr. Juneau: We will try to fulfil them, but as I said at the press conference afterwards, we think they are quite normal objectives for the CRTC to establish. We will try to fulfil them but they are related to our financial situation and we do not know that we will be able to fulfil them all.

Ms McDonald: I would like to go into the question about regional programming, which of course the CRTC refers to. You are in agreement with there being a statement, as there is now, about regional diversity in the act. Caplan-Sauvageau wants regional programming, a strong system of regional programming, but of course would reduce the number of centres at which that would be achieved. Do you have a policy? That is not necessarily a legislative matter; it might or might not be a legislative matter. We of course also are receiving representations from all kinds of people who do not want to see any cut-backs in the number of centres that they would be producing both locally and for the network. Where do you stand on that? Do you agree with the Caplan-Sauva-

Mme McDonald: Le CRTC vous a bien sûr reproché de ne pas avoir indiqué clairement quelles seraient vos priorités compte tenu de certaines restrictions budgétaires, et d'avoir refusé de dire quelles mesures vous prendriez dans des circonstances données. Je songe en l'occurrence à sa décision. Je ne sais pas quelle est votre réaction à cela.

M. Juneau: Je pense que nous avons raison d'agir ainsi. Si nous avons fait au CRTC des promesses fondées sur un financement incertain—et je sais bien sûr comment fonctionne le CRTC—je pense qu'il aurait pu nous obliger à nous y tenir. Celles-ci seraient alors devenues des conditions de licence, que nous n'aurions peut-être pas pu respecter. C'est pourquoi nous avons refusé d'entrer dans ce jeu. Je pense que nous avons raison.

Cela a eu pour résultat que le CRTC a dû se montrer aussi objectif que nous et que, au lieu de nous imposer des conditions ou nous obliger à respecter une promesse de rendement que nous n'aurions pas pu respecter de toute façon, il a fixé des objectifs qu'il a dit espérer voir la Société Radio-Canada atteindre. Il s'est agi là d'une optique plus objective.

Mme McDonald: Et allez-vous atteindre ces objectifs. Savez-vous...

M. Juneau: C'est ce que nous essaierons de faire, mais comme je l'ai dit à la conférence de presse qui a suivi, nous croyons qu'il est tout à fait normal pour le CRTC d'établir des objectifs de ce genre. Nous essaierons de les réaliser, mais ils dépendent de notre situation financière et nous ne savons donc pas si nous réussirons à les atteindre.

Mme McDonald: Je voudrais aborder la question de la programmation régionale, dont a bien sûr fait état le CRTC. Convenez-vous du fait que la loi doit renfermer, comme c'est le cas actuellement, un énoncé au sujet de la diversité régionale. Le groupe Caplan-Sauvageau s'est dit en faveur de la programmation régionale, d'un système vigoureux de programmation régionale, quitte bien sûr à réduire le nombre de centres auxquels cet objectif pourrait être réalisé. Quelle est votre politique à ce sujet? Cela n'est pas nécessairement une question législative. Nous entendons bien sûr les instances d'une foule de personnes qui disent ne vouloir aucune réduction quant au nombre de centres qui produiraient tant des émissions locales que des émissions pour le réseau. Quelle est votre position à ce sujet? Souscrivez-vous à la recommandation